
COVID-19 : AMÉNAGEMENTS DE FORMATION POUR LES ÉTUDIANT-ES BACHELOR OF SCIENCE HES-SO EN TECHNIQUE EN RADIOLOGIE MÉDICALE

I/ EXPOSÉ DES MOTIFS

A l'heure actuelle, des centaines d'étudiant-es et enseignant-es du domaine Santé de la HES-SO, en particulier des soins infirmiers, sont engagé-es et déployé-es sur le terrain, en appui au dispositif socio-sanitaire des sept cantons de la HES-SO.

Les hautes écoles du domaine Santé encouragent activement cet engagement exemplaire, d'abord et avant tout parce qu'il en va de notre responsabilité sociale en tant qu'institution de service public. Nous formons de futur-es professionnel-les dont le devoir et la raison est de soigner dans de telles situations de crise sanitaire. Nous sommes fiers de constater que les étudiant-es assument d'ores et déjà en grand nombre, et de manière volontaire, ce rôle de renfort auprès d'institutions socio-sanitaires en situation difficile. Actuellement, dans plusieurs cantons, leur soutien aux EMS, aux réseaux de soins à domicile, aux hotlines cantonales ou aux hôpitaux contribue de manière significative aux activités et prestations mises en œuvre.

Toutefois, la possibilité et la pertinence de s'engager dans cette lutte ne saurait être identique dans toutes les filières compte tenu de la diversité de leurs compétences spécifiques. En parallèle, les politiques cantonales variables ainsi que les mesures du Conseil Fédéral impactent fortement la formation des étudiant-es. Pour la filière Technique en Radiologie Médicale (TRM), des aménagements sont nécessaires pour permettre une continuité des enseignements et de la formation pratique des étudiant-es. Les mesures visent en priorité à ne pas engendrer de prolongation d'études dues à l'impact de la crise sanitaire.

La présente décision complète le 1^{er} train de mesures relatif aux principes et modalités applicables à la formation de base dans le cadre de la pandémie du COVID-19 (décision R 2020/12/32). Elle s'applique exclusivement aux étudiant-es de la filière Bachelor of Science HES-SO en Technique en Radiologie Médicale.

II/ CONSÉQUENCES

Dans le cadre de la formation pratique, les conditions d'encadrement des étudiant-e-s ne sont, compte tenu de la situation actuelle, pas garanties. Il est parfois impossible pour les étudiant-e-s de rester dans le cadre du dispositif de formation pratique (retrait des étudiant-e-s de 1^{ère} année des lieux de stage de toutes les filières du domaine Santé confondues dans certains cantons ou encore activité ralentie dans les services non-essentiels). Cette activité ralenti voire stoppée pour certain-es étudiant-es engendre la nécessité de rattraper d'une certaine manière les apprentissages qu'ils ou elles devaient avoir durant leur période de formation pratique. Ces ajustements vont par conséquent impacter le déroulement de l'enseignement qui est, d'ores et déjà, entièrement donné à distance afin de correspondre aux recommandations des autorités fédérales et cantonales.

III/ DÉCISION

Le Conseil de domaine Santé décide :

1) Formation pratique

- a) Les étudiant-es de 1^{ère} année de la Haute École de Santé de Genève (HEdS-GE) se sont vu retirés des lieux de pratique au bout de 3 semaines (sur les 8 prévues) sur leur 1^{ère} période de formation pratique. Cette période de formation pratique sera complétée durant la période d'interruption de cours allant du 11 mai au 12 juin (5 semaines restantes). La 2^{ème} période de formation pratique de ces étudiant-es se fera sur la période allant du 13 juillet au 4 septembre.
- b) Les étudiant-es de 1^{ère} année de la Haute École de Santé Vaud (HESAV) ont pu continuer leur période de formation pratique comme prévu. Toutefois, dû à la baisse générale d'activité, une analyse fine des compétences acquises sera effectuée de façon tripartite (PF, étudiant-e et répondant HES) afin de déterminer si l'étudiant-e doit compléter sa première formation pratique. Cette dernière sera complétée durant les périodes d'interruption de cours de 2^{ème} et/ou 3^{ème} année si besoin.
- c) Les étudiant-es de 2^{ème} année des 2 hautes écoles pourront effectuer leur 4^{ème} formation pratique selon le calendrier académique prévu.
- d) Les étudiant-es de 3^{ème} année des 2 hautes écoles voient leur 6^{ème} et dernière période de formation pratique maintenue. Cette dernière étant un Module Optionnel Obligatoire (MOO). Les étudiant-es de la HEdS-GE effectueront tous un MOO « Gestion de projet » afin de ne pas surcharger les lieux de pratique passablement sollicités par les aménagements a) à c). Ces étudiant-es se verront confié la tâche d'effectuer une analyse réflexive sur l'alternance intégrative de leurs 5 premiers stages dans le cursus de formation avec une récolte de données probantes auprès des divers acteurs du dispositif de formation pratique. Pour les étudiant-es de HESAV, les modalités initialement prévues pour ce module ne sont pas modifiées.

2) Enseignement et validation semestre printemps 2019-2020

- a) Les enseignements de 1^{ère} année dans les 2 hautes écoles prévus au semestre de printemps 2020 sont effectués dans un format à distance.
- b) Les enseignements de 2^{ème} année dans les 2 hautes écoles prévus au semestre de printemps 2020 sont effectués dans un format à distance sauf les cours nécessitant la présence des étudiant-es (habiletés cliniques, simulations, etc...). Ces cours seront reportés en 3^{ème} année.
- c) Les enseignements de 3^{ème} année dans les 2 écoles prévus au semestre de printemps 2020 sont effectués dans un format à distance.
- d) La continuité et la finalisation des travaux de Bachelor peuvent être maintenues selon le calendrier académique prévu.
- e) Un dispositif d'évaluation à distance est mis en place afin de respecter les périodes de validations définies dans le calendrier académique.

- Entrée en vigueur : 30 avril 2020
- Échéance : Fin de la semaine 37
- Document-s abrogé-s : -

Réf. LRO/JDO/MHA

Approuvé par le Conseil de domaine Santé lors
de la séance extraordinaire du 30 avril 2020

La Responsable de domaine :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned within a rectangular box.

.....